



Menaces sur internet suite à un achat de logiciel piraté

Par **Calamar**, le **24/05/2008** à **08:38**

Bonjour à tous et merci de consacrer un peu de temps à m'aider et à me conseiller dans l'affaire qui me concerne. rnJ'ai récemment fait l'acquisition d'un logiciel sur un site d'enchères très connu. Et j'ai eu la triste surprise de recevoir un logiciel piraté. Bien évidemment ceci n'était pas précisé dans l'annonce. J'ai donc contacté le vendeur dans l'espoir d'obtenir un remboursement de mon achat car je ne souhaite pas cautionner ce genre d'actes. Mais c'est là que ça s'est gâté. La personne en question s'est un peu énervée et a commencée à me menacer (par mail, donc j'ai des preuves). Elle a tout d'abord menacé d'utiliser mes coordonnées sur internet, pour me pourrir ma boîte mail, ou peut-être plus, car c'est tout récent et je ne sais pas exactement ce que cette personne souhaite faire de mes coordonnées, mais elle a mon adresse postale et mon adresse mail. Puis, comme j'ai laissé une évaluation négative, cette personne m'a recontactée, et est devenue encore plus menaçante. Il a commencé à m'acheter des objets avec des comptes fantômes notés négatifs, il a fermé son compte et m'a affirmé que ce n'était pas terminé... Donc là je flippe un peu. J'ai son adresse postale, en corse, car il n'a accepté que les paiements par chèque. Et je ne suis pas le premier à me faire plumer par monsieur, la preuve en est que j'ai trouvé d'autres profils utilisateurs ayant vendu le même type de logiciels, mais avec également des critiques précisant qu'il s'agissait de logiciels copiés. Ce que je considère comme le fait le plus grave dans cette histoire, ce sont les menaces. Car je ne me sens plus vraiment en sécurité, c'est ce qu'il m'a fait ressentir. Je souhaiterais entreprendre une action en justice, tout en restant anonyme à ses yeux, est-ce possible ? Et si c'est possible, comment dois-je procéder ? Qui dois-je contacter ? Est-ce que cela va me coûter quelque chose ? J'aimerais vraiment empêcher ce nuisible de nuire... Comme je ne suis pas le seul à m'être fait arnaquer, il ne saura pas lequel a entrepris de se rebeller, mais je ne souhaite pas avoir d'ennuis par la suite. Merci à tous ceux qui prendront du temps pour me répondre.

Par **frog**, le **24/05/2008** à **10:57**

Bonjour,
Si la personne en question est un professionnel, je vous conseillerais de jeter un oeil aux solutions exposées sur [cette](#) page.
S'il s'agit d'un particulier, vous pouvez suivre la démarche énoncée [ici](#).
Ne vous en faites pas : Une fois face aux autorités, son clapet sera d'un coup bien moins grand.
Quant à des poursuites pénales pour menaces, je vous conseille la lecture d'un sujet antérieur sur ce forum même : [ici](#)